

REUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. Georges PIRE. Monsieur GENET, vous êtes tous là ?

M. GENET.- Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M^{me} DELCHAMBRE est malade et excusée ; arriveront avec quelque retard Christel WALTHERY et Sabine MAQUET.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- Certains membres auront quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Dois-je réitérer pour la 9ème fois la formule classique : quelques arrivées tardives.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe qu'à l'issue de notre séance, un verre de l'amitié sera servi dans la Salle des Pas Perdus. Je vous y invite cordialement.

Par ailleurs, je vous rappelle que la sixième commission « Enseignement – Formation » se réunira ce vendredi 29 octobre, à 17 heures, au Palais provincial, pour une séance thématique sur le maillage social.

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2004).

Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Motion relative à la réforme des Services Incendie

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : motion relative à la réforme des Services Incendie.

Cette motion a été examinée hier par le Bureau du Conseil. Sur la proposition de la Députation permanente, le Bureau a décidé d'organiser en son sein une thématique sur cette problématique compte tenu de son évolution aux différents niveaux de pouvoirs.

Au terme de cette thématique, le Bureau appréciera s'il y a lieu de poursuivre l'examen de ladite motion.

IV.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à l'assemblée provinciale

Document 04-05/20 : Arrêt du compte général des fonds gérés par la Députation permanente pour l'année 2003 (compte budgétaire)

Document 04-05/19 : Perception en 2005 de diverses taxes provinciales et règlements y afférents

Document 04/05/18 : Budget provincial 2005

Document 04-05/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2005 – 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34, 35 et 36 de l'ordre du jour : documents 04-05/20, 19, 18 et 21. Je vous rappelle que la discussion générale a été clôturée en ce qui concerne les dossiers budgétaires. La séance d'hier a été consacrée à l'intervention des chefs de groupe.

Avant d'entendre la réponse de la Députation permanente sur les dossiers budgétaires et financiers, je vous rappelle que la septième commission s'est réunie hier concernant les amendements 2005. J'invite, le

rapporteur, M^{me} DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DAHNER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, la septième commission s'est réunie ce lundi 25 octobre 2004, à 14 heures, afin d'examiner le dossier relatif aux 11 propositions d'amendements budgétaires au budget 2005.

M. le Député permanent rappelle la manière de procéder des années antérieures qui est de renvoyer les amendements vers la ou les commissions concernée(s).

Le Député permanent pose alors la question de savoir si tous les commissaires présents sont d'accord sur cette manière de fonctionner.

Aucune objection, ni remarque n'ayant été formulée, notre septième commission vous propose à l'unanimité de reporter :

- les amendements n° 1 (de M^{me} MARAITE) et n° 7 (de M^{me} STASSEN) vers la deuxième commission ;
- les amendements n° 2 (de M. DEFAYS) et n° 5 (de M^{me} BECKER) vers la cinquième commission ;
- les amendements n° 3 (de M. SPODEN) et n° 10 (de M. CREMER) vers la première commission ;
- les amendements n° 4 (de M. FRENAY) et n° 9 (de M^{me} WAONRY) vers le bureau ;
- les amendements n° 6 (de M. THEUNYNCK) et n° 8 (de M. MERCENIER) vers la huitième commission ;
- quand à l'amendement n° 11 (de M. CREMER), il sera examiné soit en septième, soit en huitième commission.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil prend donc acte du renvoi des amendements budgétaires aux commissions compétentes.

Je donne à présent la parole à M. le Député permanent Gaston GERARD. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GERARD, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, je n'étonnerai personne si je qualifié le budget 2005 de « bon budget » !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

A voir, à priori, vos mines réjouies, ... c'est le cas. Ce budget est un budget volontaire, solidaire et de proximité.

Ce budget 2005 est le cinquième de la législature et donc l'avant-dernier ! C'est aussi le premier auquel assiste notre nouveau Gouverneur.

Le projet de budget qui vous est proposé s'inscrit résolument dans la poursuite de la réalisation des objectifs généraux précisés par votre Députation permanente lors de sa Déclaration de politique générale "Une Province pour le 21^{ème} siècle" autour des trois axes : "ACTION-CŒUR-IMAGE", comme l'a très bien souligné M^{me} CHEVALIER.

Mais point de budget sans vous faire part de quelques chiffres. Rassurez-vous pas beaucoup.

Le compte budgétaire 2003 s'est terminé avec un boni de presque 8 millions d'euros. Ledit boni a été injecté, par voie de modification budgétaire, dans le budget 2004.

Le nouveau résultat du budget ordinaire 2004, après la troisième série de modifications, que vous venez de voter, se termine ainsi par un boni de plus de 12 millions d'euros.

Le budget 2005, c'est un peu plus de 350 millions d'euros de recettes pour un peu moins de 350 millions d'euros de dépenses. La différence donne un résultat global positif de 4.138.940 euros.

Il faut retenir également que presque 11 millions d'euros sont prélevés du budget ordinaire en faveur du budget extraordinaire en vue de concrétiser nos grands projets.

Le budget extraordinaire, quant à lui, c'est environ 32,5 millions d'euros. Il faut noter que, dans la foulée des budgets présentés depuis l'exercice 2000, c'est plus de 25 millions d'euros ou plus d'un milliard d'anciens francs belges d'investissement par an.

Je vous disais, il y a un instant, que ce budget est volontaire, solidaire et de proximité.

Il est volontaire car il s'inscrit indéniablement dans le redéploiement des activités du bassin liégeois en particulier et de la Province de Liège en général.

Il est solidaire car la logique des partenariats fait partie de nos préoccupations quotidiennes, qu'ils se réalisent avec la Région wallonne, les communes ainsi qu'avec les Communautés française et germanophone sans oublier les groupements et associations.

Il est de proximité car les activités en faveur de la population s'intensifient d'année en année.

La Province de Liège est aussi un pouvoir qui investit et qui s'investit. Pas un secteur n'échappe à cette règle !

C'est ainsi qu'en matière d'enseignement et de formation, après avoir mené à bien la construction d'une nouvelle école d'infirmières à Huy, poursuivi la seconde phase des travaux du "Campus 2000", la Députation permanente décide de construire de nouveaux locaux à la Haute Ecole Rennequin Sualem et sa catégorie agricole située à La Reid, ainsi que l'établissement voisin d'enseignement secondaire, l'IPEA La Reid.

Il en est de même avec le nouvel Institut de Formation des Agents des Services publics à Seraing, par lequel le centre industriel historique de Seraing se trouvera revitalisé.

En matière culturelle, le projet colossal de rénovation du Musée de la Vie wallonne continue de faire l'objet d'une attention soutenue.

Dans le secteur touristique, est-il besoin de rappeler les efforts importants consentis pour achever la restauration du Château de Harzé devenu une référence en matière de lieu de rencontre et de séminaires.

Que dire alors du Château de Jehay où un effort tout particulier est porté sur la rénovation et la reconversion des dépendances pour lui donner un nouvel essor et de nouvelles possibilités pour l'accueil du public.

Idem pour Wégimont, véritable pôle du tourisme social en Province de Liège, où une toute nouvelle piscine, dotée des infrastructures adéquates, sera construite.

Vous voulez d'autres exemples ? En voici.

M. GERARD, Député permanent.- Vous évoquez une certification EMAS, également appelée Eco-Audit, pour les services provinciaux. Si l'idée est bonne et plus facilement applicable dans le secteur privé, vous savez que les services publics sont quant à eux soumis à des règles de gestion nettement plus contraignantes (respect de la législation sur les marchés publics, par exemple). Mais la Province s'inscrit déjà dans une politique environnementale positive : capteurs solaires pour la nouvelle piscine de Wégimont, intervention majorée dans le remboursement des abonnements sociaux, tri des déchets, ce ne sont que quelques exemples.

M. GENET.- Il n'y en a pas plus !

M. GERARD, Député permanent.- Les interventions de Mmes STASSEN et FRENAY et de M. THEUNYNCK ont un air connu. On en parle chaque année.

M. GENET.- C'est parce que vous le faites pas !

M. GERARD, Député permanent.- Ce sont les mêmes chants sauf que cette année, chaque département y a répondu.

Juste un petit mot sur la mobilité du personnel à M. THEUNYNCK : la Province de Liège va augmenter son intervention dans les prochaines semaines, en s'alignant autant que possible sur celle de la Région, ce qui, je l'espère, incitera les agents à utiliser plus intensément les transports en commun. Vous voyez bien que tout ce que vous proposez n'est pas automatiquement et systématiquement rejeté ! Nous savons distinguer les propositions intelligentes et réalistes.

Je relève, éclaircie dans un ciel gris, l'amendement de M^{me} WAONRY visant à des actions pédagogiques en vue de lutter contre les partis liberticides : il s'agit ici du rôle de notre enseignement ; il s'y applique déjà concrètement. En témoignent les déplacements réguliers à Mauthausen.

Mais chaque amendement doit être analysé comme il le mérite. Comme je l'ai dit, ils seront donc tous discutés lors de prochaines commissions de notre Conseil. Acta est non fabula, la pièce n'est pas encore jouée.

J'en viens maintenant à l'intervention de chefs de groupe.

M. DRION pendant toute la session est de bonne humeur, apprécie les interventions, les bons mots et dans la foulée, voilà qu'il nous attribue des cotes. Nous restons donc à l'école, une école que nous n'avons d'ailleurs jamais quittée, nous considérant toujours comme d'éternels apprentis soucieux de la quête du bien, du beau et de l'intérêt général.

Vous aussi, vous pouvez faire mieux mais ne dit-on pas que c'est au pied du mur qu'on voit le maçon ?

Mais je comprends, comme Beaumarchais, que sans la liberté de blâmer, il n'y a pas d'éloge flatteur.

Je note cependant, avec intérêt, que vous reconnaissez que la Province de Liège est présente dans plusieurs domaines de la vie quotidienne où, par son action, elle contribue à de nombreuses réalisations en faveur du citoyen, attestant de la sorte de son existence institutionnelle et politique.

Quant à vos projets novateurs, ils ne sont pas si nouveaux que cela, ils sont déjà mis en œuvre d'une manière ou d'une autre pour la plupart.

Monsieur DRION, vous êtes un spécialiste de l'analyse des rapports de la Cour des Comptes. Vous et votre groupe criez souvent au loup. Depuis plusieurs années, vous soulignez que l'équilibre du budget présenté au Conseil est précaire. Comme je l'ai déjà dit, le résultat du compte 2003 s'est clôturé avec un boni de plus ou moins 8 millions d'euros, preuve s'il en est que nos finances sont saines.

Et si les remarques de la Cour des Comptes étaient intégrées dans le projet de budget, le résultat resterait le même.

En effet :

1. la Cour des Comptes rappelle que l'introduction dans le budget d'un montant de recettes, pour compenser les droits fiscaux dont la perception est en instance auprès du Service public fédéral des Finances, est autorisée par l'article 44 § 6 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant règlement général de la comptabilité provinciale;

2. l'augmentation des recettes du secteur santé découle du remboursement intégral des dépenses de personnel du Centre Princesse Astrid par le CHPLT et le fait que la Maison de Soins psychiatrique à Lierneux devient opérationnelle au 1er janvier 2005 ;

3. en ce qui concerne le crédit spécifique de prélèvement pour permettre à la Province d'allouer une aide financières aux communes sous la forme d'une participation au financement et à la gestion des services d'incendie, il y a lieu d'également valoriser les formations organisées par notre Ecole du Feu : faites le compte, vous aurez vos 9%;

4. les 7.560.343,74 € de non-valeurs du compte 2003 résultent d'une situation exceptionnelle – vous le savez - découlant de la mise en oeuvre de la Nouvelle comptabilité provinciale. Pour l'avenir, un crédit sera inscrit au budget en tenant compte des décisions prises par le Conseil provincial en temps utile.

Vous aurez compris que la circulaire budgétaire 2005 étant parvenue après la confection du projet de budget 2005 par votre Députation permanente, il ne lui a pas été possible d'intégrer une majoration de 2,41% du Fonds des Provinces. Celle-ci sera effectuée dès la première modification budgétaire. Il en est de même en ce concerne les centimes additionnels.

Quant au plan d'embauche à la Province, il est constitué du transfert d'agents lors de la création de nouveaux services, du remplacement des agents partant à la retraite ou absent de manière temporaire, si la nécessité s'en fait sentir, le tout dans le respect des cadres que nous avons votés.

En matière de fiscalité, la Province a réussi une réforme en profondeur qui n'est d'ailleurs pas finie et j'entends bien votre appel à une fiscalité touchant les pollutions et donc les pollueurs.

Votre suggestion mérite assurément une attention particulière mais vous savez que dans le cadre de la paix fiscale qui régit notre politique fiscale jusqu'en 2006, les dispositions légales et jurisprudentielles nous en empêchent. Mais je sensibiliserai le nouveau Ministre de tutelle que je sais être sur la même longueur d'onde, s'il doit être amené à prendre de nouvelles initiatives. Je peux vous assurer que la Province s'associera activement à un projet de réforme de la fiscalité des pouvoirs locaux.

Vous évoquez la pression fiscale. N'avons-nous pas supprimé plus de la moitié de nos taxes depuis 1990 dont la dernière en date, la taxe sur la force motrice, a été totalement supprimée. Ce qui nous permet de rester dans le peloton de tête des provinces qui ont la charge fiscale globale par habitant la moins élevée. Il ne faudrait quand même pas reléguer aux oubliettes ce qui a été fait.

En matière d'études et de formation : nous appliquons les mêmes plafonds de revenus que la Communauté française pour ce qui concerne l'octroi de prêts d'études. Pourquoi dès lors se montrer plus catholique que le Pape?

Nous sommes présents et nous luttons contre le décrochage scolaire. Nous sommes les premiers à avoir ouvert des Espaces Tremplins.

En matière de santé : les dépistages, la protection contre la maltraitance, la prévention en milieu scolaire contre les assuétudes, la sensibilisation à la contraception et les maladies transmissibles, l'éducation à l'alimentation saine et équilibrée, autant d'actions que nous développons déjà.

La sécurité : les actions additionnelles par la participation à la gestion et au fonctionnement des services d'incendie en vue d'alléger les finances communales, nous faisons cela aussi et depuis 2003, ce sont plus de 2,8 millions d'euros investis pour l'acquisition de matériel sans compter les formations dispensées par notre Institut de Formation en faveur des services de secours.

Le logement : un crédit est prévu au budget 2005 pour faire face à la problématique des habitats permanents. Laissez-nous d'abord le mettre en oeuvre avant de déjà vouloir l'augmenter.

L'agriculture, voilà bien un secteur où nous sommes présents depuis toujours et malgré la suppression des aides et des primes, nous n'avons pas diminué notre contribution à ce secteur car vous verrez, vous l'avez vu, qu'au budget 2005, certains crédits sont encore améliorés.

Enfin, vous proposez que les bâtiments provinciaux non occupés reçoivent une nouvelle destination : des logements sociaux. A ma connaissance, nos bâtiments sont occupés par des services provinciaux.

Bref, tout ce que vous nous proposez, nous le faisons déjà d'une manière ou d'une autre. On peut toujours mieux faire, mais vous constaterez que nous nous efforçons de toujours faire mieux et de mieux le faire savoir.

J'en viens maintenant au parti ECOLO.

Pour les ECOLOS, une ligne de conduite : le DD. Le développement durable !

A se demander si ce n'était pas prévu dans les accords - à réinventer - de 1945 ? J'interroge M. BRUYERE, spécialiste en la matière.

(Rires et applaudissements).

Mes réponses nombreuses et étayées sont durables, il en est encore de même cette année puisqu'elles s'inspirent des années précédentes et franchissent le cap du temps, pour le plus grand bonheur de nos petits enfants. CQFD.

M. SMEETS nous a quitté. C'était traditionnellement mon interlocuteur, carré, rude, avec une pointe d'anxiété quand il montait à la tribune. Je sais qu'il nous a quitté pour des raisons qui forcent le respect. Je lui souhaite de couler des jours heureux.

M. GENET.- Nous lui transmettrons.

M. GERARD, Député permanent.- Actuellement, c'est M. GENET, antithèse de M. SMEETS, qui lui a succédé; plus BCBG, tout en rondeur durable,...

(Rires)

M. GENET.- Combien pèses-tu Gaston ?

M. GERARD, Député permanent.-... tant dans le discours que dans les méandres de son argumentation. Ce n'est plus droit au but mais c'est un brin de poésie par-ci, un brin de poésie par-là, un petit passage à Paris, à Madrid avant de venir à Liège, enfin.

A noter que la douceur du miel ne console pas de la piqûre de l'abeille.

(Rires et applaudissements).

M. HAMAL, Député permanent.- Encore une fois.

M. LE PRESIDENT.- Pour ceux qui n'auraient pas compris.

M. GERARD, Député permanent.- Une chose est certaine, vous excellez dans le "prêchi-prêcha" durable; vos discours n'ont guère évolués; plus que jamais, l'oiseau chante comme son bec le lui permet.

Vous relevez des maux dont souffrent le monde : surpopulation, distorsion nord-sud, mondialisation, problèmes environnementaux, mais où sont donc les solutions crédibles ?

Que dire alors des amendements déposés : un euro par ici, un euro par là pour un plan de mobilité du personnel, pour une agriculture bio, pour des cadastres à la pelle, etc. Rien de neuf sous le soleil. Vous avez une fâcheuse tendance à confondre coco et abricot.

(Rires et applaudissements).

Avou les Ecolos, c'est todi l'même affaire à Lîdge ! quoi que ... présents à la Ville, ce fut la débâcle, présents à la Maison liégeoise, ce fut la mise à sac, présents à la Région wallonne, personne ne s'en souvient, c'est d'ailleurs pour cela qu'un Conseiller a rappelé que M^{me} MARECHAL existait encore !

(Applaudissements).

Monsieur GENET, je vous l'ai déjà dit tant de fois : la Province de Liège, à elle seule, ne peut soulager toutes les misères du monde ; débander l'arc ne guérit pas la plaie malheureusement.

Mais avec ses moyens, les actions qu'elle développe, elle contribue tous les jours à améliorer le quotidien des citoyens qui lui en savent gré.

La plupart de vos projets relèvent de l'utopie. Nous n'avons pas de temps à consacrer à l'aventure. Les réalités sociales et économiques de notre région sont là pour nous le rappeler chaque jour. Il y a un temps pour rêver et un temps pour agir. C'est celui-ci que nous avons choisi !

M^{me} CHEVALIER et M. GEORGES, je vous remercie de votre intervention.

M. GENET.- Le contraire m'aurait étonné !

M. GERARD, Député permanent.- Au moins vous avez compris l'essence même de notre projet de budget et de politique budgétaire pour 2005. Vous avez mis en exergue toutes les innovations qui y figurent dans tous les secteurs d'activité.

Vous avez raison, Madame CHEVALIER, de faire apparaître que les activités de la Province concernent toutes les étapes de la vie de notre population.

Et vous, Monsieur GEORGES, de relever l'intervention conséquente de la Province dans la réalisation d'un journal sportif que d'aucun appelait de tous leurs vœux.

Enfin, chacun des intervenants a rompu une lance en faveur de la place de la Province dans l'Euregio Meuse-Rhin. Il est vrai, on doit bien le constater, que l'Euregio est un espace de développement important pour notre population. Notre effort doit être intensifié à ce sujet. Comptons sur la présence de notre Gouverneur, qui en est le Président, et de notre collègue Julien MESTREZ, administrateur, au sein des instances eurégionales, pour valoriser les nombreuses actions qui s'y développent.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, la Meuse continue de couler paisiblement sous les ponts de Liège, le budget sera adopté de même.

Et comme Gérard GEORGES, avec qui souvent on me confond d'ailleurs, j'ai fait un rêve : la minorité votait le budget 2005 dans la joie et l'allégresse.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Nous maintenant aborder, dans l'ordre, le vote des documents 04-05/20, 19, 18 et 21.

Point 33 de l'ordre du jour : arrêt du compte général des fonds gérés par la Députation permanente pour l'année 2003 (compte budgétaire : document 04-05/20. Nous passons au vote des conclusions de la septième commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Point 34 de l'ordre du jour : perception en 2005 de diverses taxes provinciales et règlement y afférents : document 04-05/19. Nous passons au vote des conclusions de la septième commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Point 35 de l'ordre du jour : budget provincial 2005 : document 04-05/18. Nous pouvons à présent procéder au vote relatif au budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2005. Nous allons procéder à ce vote par appel nominal. Je vous demande de répondre oui, non ou abstention à l'appel de votre nom.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Le résultat du vote est le suivant : 53 oui, 24 non.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte le budget provincial 2005.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Point 36 de l'ordre du jour : budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2005 – 1ère série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires : document 04-05/21. Nous passons au vote des conclusions de la septième commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

V.- Discours de M. le Président

M. le Président (à la tribune).- Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, avant de clôturer les travaux de notre session annuelle, je suppose que vous permettez au Président de séance, de vous faire part de quelques réflexions et considérations.

Je ne vais évidemment pas reprendre les grands axes définis dans le budget 2005, les commentaires des uns et des autres ont largement fait le tour de la question.

Je commencerai par souligner le travail essentiel qui nous attend dans les prochains jours dans la réactualisation de notre règlement d'ordre intérieur et du fonctionnement de notre assemblée. Les options que nous pourrions prendre devraient insuffler à nos débats plus d'animation, de dynamisme, de communication, voire de chaleur et je ne parle pas ici de température, ce qui valoriserait le rôle du conseiller provincial et qui inciterait peut-être les médias, qui actuellement boudent cruellement les travaux de notre assemblée, à retrouver le chemin du Palais provincial.

Il y a dans toutes les matières provinciales des sujets qui nécessitent des réflexions plus en profondeur et qui devraient être divulguées au public.

Je ne prendrai qu'un exemple : le dernier en date puisque hier, une réunion thématique a été décidée dans le cadre de la problématique des services d'incendie et de secours. Il est temps de clarifier cette situation. M. Gaston GERARD vient d'en faire allusion d'ailleurs et comme le disait, il y a peu, M. le Gouverneur Paul BOLLAND, il est temps de redéfinir clairement qui fait quoi et plus efficacement qui prend en charge quoi ?

Dans le règlement d'ordre intérieur déjà, il y a un point sur lequel nous devons nous mettre d'accord suite aux débats auxquels nous venons d'assister cette dernière quinzaine. C'est l'emploi de langues et plus particulièrement le wallon qui s'insère de plus en plus dans les discussions. M. le Professeur BOLLAND n'aura pas assez de temps pour dispenser l'apprentissage de cette belle langue à laquelle tous les membres de l'assemblée et même les conseillers germanophones semblent vouloir d'initier. Cela ne doit pas cependant nous faire oublier que le français reste la langue officielle de notre assemblée.

J'en viens à présent aux interventions qui ont été faites à cette tribune. Tous groupes confondus, des questions pertinentes ont été posées, des réflexions fondamentales ont été émises pour tous les secteurs d'activités, de l'intranet au tourisme en passant par l'agriculture, la santé, le logement, les affaires sociales et tous les autres.

Je prends cependant le risque de classer dans l'ordre d'un tiercé les secteurs qui ont donné lieu aux meilleures interventions : l'enseignement, la culture et la formation mais c'est un avis personnel.

Et puis, il y a les interventions qui font mouche directement et dont les conséquences sont immédiates avant même la réponse du Député permanent rapporteur ; vous aurez compris, il s'agit de la problématique du tabac. Monsieur SEVRIN, vous ne vous êtes pas fait que des amis au cours de nos débats.

M. SEVRIN.- J'en suis ravi.

M. LE PRESIDENT.- Nous aurons passé 17 heures 45 ensemble et pas moins de 112 intervenants sont montés à la tribune et je profite de l'instant pour féliciter nos trois nouvelles collègues qui ont immédiatement fait preuve d'une participation intense à nos travaux.

Après les félicitations, les remerciements.

Merci Monsieur le Gouverneur d'avoir assisté pour une première à nos réunions en toute sérénité, merci à M^{me} la Greffière provinciale pour sa disponibilité à surveiller la régularité de nos travaux, merci à MM. les Secrétaires FANIEL, GABRIEL, DEFAYS et MASSIN.

Merci également pour leur travail ardu à M. MUSIQUE et aux dames du Service du Conseil, M. PRINSENS qui n'est pas parvenu à me stresser, malgré quelques bouffées de chaleur.

Merci à nos sténographes pour leur travail inlassable, ainsi qu'aux huissiers toujours là quand il faut et aux dames qui ont veillé à nous sustenter avec toujours la même gentillesse.

Mes remerciements vont aussi au Service de presse et de communication de la Province et à tous ceux qui de près ou de loin participent au bon déroulement de la tenue de notre assemblée.

Avant de clôturer cette séance et de répondre à l'invitation de M. le Gouverneur et la Députation permanente de prendre le verre de l'amitié, je voudrais terminer cette intervention par vous dire que si hier les chefs de groupe nous ont fait part de leur rêve – M. GENET en a fait beaucoup, il y en aura peut-être un qui se réalisera ; M. GEORGES n'en a fait qu'un, il ne s'est pas réalisé ; M. DRION se voit bientôt ressuscité et fait des projets pour une autre vie ; M^{me} CHEVALIER, elle, n'a pas rêvé, elle a cherché et elle a trouvé – plus sérieusement, pour ma part, cette nuit j'ai fait un cauchemar : des extrémistes siégeaient à nouveau dans notre assemblée. Sans doute est-ce dû aux récents sondages qui montrent que le mal est toujours bien présent dans notre société et qu'il est prêt à se réveiller à tout instant.

Alors, soyons vigilants et poursuivons sans relâche notre combat pour que les valeurs humaines supplantent le racisme, la xénophobie et l'intolérance sous toutes ses formes.

Je vous remercie de votre bonne attention.

(Applaudissements sur tous les bancs).

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2004, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je vous invite à présent à vous rendre dans la Salle des pas perdus pour prendre le verre de l'amitié.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 10